

---

Acteur prévention secours  
Aide et soins à domicile (APS-ASD)

---

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 21 heures sur 2 jours + 1 jour

**Tarif :**

*la première journée est commune aux dirigeants de structures  
et aux RS/ coordinateurs*

**Objectif :** Cette formation vise à rendre tout intervenant à domicile Capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques Professionnels auxquels il est exposé. Véritable acteur de la prévention, il peut proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite. Il vise également à rendre tout(e) intervenant(e) capable d'effectuer les gestes de premier secours.

**Méthodes Pédagogiques :** Formation à dominante pratique : travaux sous-groupe et jeux de rôles. Un travail personnel est demandé à chaque participant concernant l'analyse d'une situation de travail

**Domaines de compétence à acquérir :**

1- Etre **acteur de la prévention** des risques liés à son métier :

- Observer et décrire une situation de travail
- Repérer les situations dangereuses
- Détecter les risques d'atteinte à la santé
- Rechercher les déterminants responsables des situations dangereuses
- Proposer des améliorations
- Réaliser des techniques de manutention en respectant les règles de sécurité et d'économie d'effort

2- Etre capable **d'adopter un comportement adapté** en cas d'accident :

- Être capable de protéger
- Être capable d'examiner
- Être capable d'alerter
- Être capable de secourir

**Validation :** A l'issue de ce stage, un certificat de compétence « Acteur Prévention Secours » est délivré aux personnes qui ont validé toutes les parties de la formation. Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours » est réputé détenir le certificat « SST » et le certificat « PRAP2S ». Les titulaires du SST peuvent prétendre à l'APS-ASD en validant le module 1 (Prévention) du dispositif.